

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 15603

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 60

Supprimer l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France Insoumise appelle à la prudence concernant la gestion de ces fonds, qui pourrait être déléguée à des banques.